

ÉGLISE ALLIANCE CHINOISE DE PARIS

12 Villa d'Este, 75013 Paris

Siret 31422295100050 - RNA W751203988

Association culturelle relevant de la Loi du 9 décembre 1905

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Membres,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association culturelle **ÉGLISE ALLIANCE CHINOISE DE PARIS** relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II.- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV.- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V.- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Vergèze, le 19/06/2024

Le Commissaire aux comptes
SAS DAAT AUDIT
représenté par M. Samuel PETE



ANNEXE – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

ETAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CHARGES A PAYER

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

TABLEAU DES EFFECTIFS

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

BILAN

EGLISE ALLIANCE CHINOIS DE 75

12 Villa d'ESTE

75013 PARIS

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2023		Exercice 2022
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Terrains	AN	423 728	AO		423 728		423 728
Constructions	AP	1 243 387	AQ	559 659	683 728	-7%	731 734
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	1 704	AS	1 209	495	-26%	665
Autres immobilisations corporelles	AT	81 010	AU	79 235	1 774	+143%	731
Avances et acomptes sur immos corporelles	AX	3 000	AY		3 000		
<u>Immobilisations financières</u>							
Participations	CU	200 000	CV		200 000		200 000
Prêts	BF		BG			-100%	7 294
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		1 952 829		640 103	1 312 725	-4%	1 364 153
<u>Stocks et en-cours</u>							
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>							
	BV		BW				
<u>Créances</u>							
Créances diverses	BZ	1 500	CA		1 500	-45%	2 724
<u>Valeurs mobilières de placement</u>							
	CD		CE				
<u>Disponibilités</u>							
	CF	131 181	CG		131 181	+13%	116 368
<u>Comptes de régularisation</u>							
Charges constatées d'avance	CH	17 736			17 736		
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		150 417		0	150 417	+28%	119 092
TOTAUX GÉNÉRAUX		2 103 245		640 103	1 463 142	-1%	1 483 244



EGLISE ALLIANCE CHINOIS DE 75

12 Villa d'ESTE

75013 PARIS

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF		Exercice 2023		Exercice 2022
Fonds propres				
Fonds propres complémentaires	DA1	650 817		650 817
Fonds associatif avec droit de reprise				
Report à nouveau	DH	671 206	+9%	616 348
Résultat de l'exercice	DI	20 168	-63%	54 858
Situation nette - Sous-totaux		1 342 191	+2%	1 322 023
Fonds propres consommables				
Sous-Totaux des fonds propres consommables				
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		1 342 191	+2%	1 322 023
Fonds reportés ou dédiés				
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS				
Provisions pour risques et charges				
SOUS-TOTAUX				
Dettes				
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU	86 351	-34%	130 364
Emprunts et dettes financières divers	DV	8 000	-50%	15 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 097	+102%	10 941
Dettes fiscales et sociales	DY	4 503	+12%	4 017
Comptes de régularisation				
SOUS-TOTAUX		120 951	-25%	161 222
TOTAUX GÉNÉRAUX		1 463 142	-1%	1 483 244



COMPTE DE RESULTAT

EGLISE ALLIANCE CHINOIS DE 75

12 Villa d'ESTE

75013 PARIS

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2023 au 31/12/2023

CPTÉ DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2023		Exercice 2022
Produits d'exploitation				
Produits de tiers financeurs				
Dons manuels	XA1	219 917	+1%	218 473
Autres produits	FQ			1
Charges d'exploitation				
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB	-68		
Achats non stockés				
Fournitures non stockables	FWC	-1 899	+12%	-1 689
Fournitures d'entretien et de petit équipement	FWD	-972	+117%	-447
Fournitures administratives	FWE	-391		
Autres fournitures	FWF	-1 500	+98%	-758
Charges locatives et de copropriété	FWJ	-56 327	+19%	-47 230
Entretien et réparations	FWK	-2 564	-31%	-3 742
Assurances	FWL	-1 378	+7%	-1 288
Divers				
Documentation	FWN	-522	+28%	-407
Frais de colloques, séminaires, conférences	FWO	-2 680		-140
Autres	FWP	-510	+18%	-430
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-4 800	+14%	-4 200
Publications, relations publiques	FWS		-100%	-525
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-4 244		-126
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-593	+27%	-466
Services bancaires et assimilés	FWW		-100%	-255
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-3 850	+30%	-2 970
Salaires et traitements	FY	-52 065	+34%	-38 960
Charges sociales	FZ	-13 922	+98%	-7 046
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-48 745	-2%	-49 819
Autres charges	GE	-1 655	+58%	-1 048
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 233	-63%	56 928
Produits financiers				
Intérêts et produits assimilés	GL	1 547	+227%	473
Charges financières				



DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2023 au 31/12/2023

Cpte de resultat en liste		Exercice 2023		Exercice 2022
Intérêts et charges assimilées	GR	-1 856	-27%	-2 542
RESULTAT FINANCIER		-309	-85%	-2 069
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	-756		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-756		
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 168	-63%	54 858
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL				



ANNEXE

DESCRIPTION DE L'ENTITE

Identité de l'Association

L'Association dénommée EACP a été fondée le 01/01/1978
Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905 et du 1er juillet 1901.

Son siège social se situe au 12 Villa d'Este, 75013 Paris
Elle est déclarée en préfecture du DEPARTEMENT sous le numéro RNA W751203988
Son numéro Siret est le 314 222 951 00050

Objet social

L'Association a pour objet exclusif :

- d'assurer l'exercice public du culte protestant évangélique ;
- d'enseigner le message et la pratique de l'Évangile de Jésus-Christ ;
- de pourvoir aux frais et besoins du culte.

Liste des lieux de culte

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État,
l'Association exerce exclusivement des activités culturelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de
la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend à la France et aux DOM-COM.
L'Association gère un seul lieu de culte, au lieu du siège social.

Moyens mis en œuvre

L'Association est propriétaire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.

L'Association compte parmi ses effectifs :

- 2 ministres du culte rémunérés à temps complet, affiliés à la Cavimac

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assurée par des bénévoles.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :

- le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modifiés
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements marquants de l'exercice

Néant

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Constructions | 30 ans |
| - Agencements et aménagements des constructions | 5 à 20 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Néant.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision pour congés à payer qui ne concerne que les salariés qui relèvent du droit du travail.

Engagements de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à Néant.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement des bénévoles qui se mobilisent dans le cadre de son activité. La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement ainsi qu'à l'objet de l'association.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des 2 ministres du culte dont les rémunérations respectives sont enregistrées dans les comptes de l'association, tous les services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Dons manuels

Les dons reçus entre le 01/01/2023 et le 01/01/2023 sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun



VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminutions	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	650 817				650 817
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	616 348	54 858			671 206
Excédent ou déficit de l'exercice	54 858	-54 858	20 168		20 168
Situation nette	1 322 023		20 168		1 342 191
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 322 023		20 168		1 342 191



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement Donations temporaires d'usufruit Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles					
Terrains	423 728				423 728
Constructions sur sol propre	988 699				988 699
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° gnles, agenc. constructions	254 688				254 688
Install. techniques, Matériel et outillage	1 704				1 704
Install. générales, agencements divers	53 170	1 612			54 782
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	22 281				22 281
Mobilier	3 946				3 946
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours		3 000			3 000
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles	1 748 217	4 612			1 752 829
Legs destinés à être cédés Donations destinées à être cédées					
Total legs et donations à céder					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	200 000				200 000
Prêts et autres immob. financières	7 294		7 294		
Total immobilisations financières	207 294		7 294		200 000
TOTAL GENERAL	1 955 511	4 612	7 294		1 952 829



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement Donations temporaires d'usufruit Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Aménagement terrains				
Constructions sur sol propre	419 923	32 957		452 879
Constructions sur sol d'autrui				
Installat° gnles, agenc. constructions	91 731	15 049		106 780
Install. techniques, Matériel et outillage	1 038	170		1 209
Install. générales, agencements divers	53 170	170		53 340
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	21 571	378		21 949
Mobilier	3 925	21		3 946
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	591 358	48 745		640 103
TOTAL AMORTISSEMENTS	591 358	48 745		640 103



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients et usagers douteux ou litigieux				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Reçues sur legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et vers. assimilés				
Divers				
Fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers	1 500	1 500		
Charges constatées d'avance	17 736	17 736		
TOTAL CREANCES	19 236	19 236		
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
DETTES	Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts(1) et dettes étab. de crédit(2)	86 351	44 722	41 629	
Emprunts et dettes financières diverses	8 000	8 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 097	22 097		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 503	4 503		
Dettes fiscales				
Dettes s/immob. et comptes rattachés				
Fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	120 951	79 323	41 629	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		51 913	
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine			
	Dont à plus de 2 ans à l'origine			



CHARGES A PAYER**MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	4 200



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges d'exploitation	17 736
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	17 736

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	756
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	
TOTAL	756
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
TOTAL	



TABLEAU DU PERSONNEL

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (E.T.P.)
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Ministres du culte	1	1	2	2,00
Assistants de paroisse				
Salariés de droit commun				
TOTAUX	1	1	2	2,00



HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	MONTANT
Contrôle légal des comptes	4 320
Services autres que la certification des comptes	
TOTAL	4 320

